

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

31/05/2022

Dossier complet le :

31/05/2022

N° d'enregistrement :

2022\_6281

### 1. Intitulé du projet

Aménagement des espaces publics d'accueil complémentaire du Palais de Justice à Lille : requalification de la rue des bateliers existante, aménagement du jardin Gandhi, et reprise de la Rue de Gand entre la rue Gandhi et la Rue des bateliers.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Damien Castelain

RCS / SIRET

20000930100016

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructures routières (les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des infrastructures routières doivent être étudiés au titre de cette rubrique).	a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements public de coopération intercommunale non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédente.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Une première demande de cas par cas relative à la création de la rue des bateliers prolongée et au réaménagement du chemin des remparts a été déposée le 8 janvier 2019.

Au vu du dossier, l'autorité environnementale a dispensé la MEL de la réalisation d'une étude d'impact le 25 février 2019.

L'élargissement du périmètre d'aménagement au Jardin Gandhi ainsi qu'à la requalification et l'élargissement de la rue des bateliers existante dans un souci de cohérence d'ensemble nous amène à déposer une demande d'examen au cas par cas complémentaire.

De manière plus précise, les travaux consistent en :

- élargissement et requalification de la rue des bateliers existante dans le prolongement du profil et du traitement de la rue des bateliers prolongée
- reprise du tronçon de la rue de Gand entre la rue Gandhi et la rue des bateliers
- aménagement du Jardin Gandhi face au futur palais de justice (=NPJ), qui s'inscrira dans la trame verte et bleue plus large
- effacement de la rue Gandhi.

## 4.2 Objectifs du projet

Ces aménagements finaux visent à :

- 1) desservir le futur NPJ tout en répondant aux normes en termes d'accessibilité, de sécurité (évacuation exceptionnelle, incendie)
- 2) améliorer les parcours piétons et les modes doux en général
- 3) mettre en valeur ce secteur dit " d'arrière" en conciliant :
  - l'identité de ce secteur qui s'accroche au Vieux Lille
  - la lisibilité des traces historiques
  - l'inscription dans un grand paysage
- 4) Assurer la continuité du corridor écologique
- 5) Mettre en cohérence l'ensemble du linéaire de la rue des bateliers

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Une première phase de travaux, réalisée en 2021, a consisté à viabiliser l'accès au chantier du NPJ dans le prolongement de la rue des Bateleliers, avec la pose des réseaux et la mise en oeuvre des structures de voirie. La deuxième phase de travaux, dont le démarrage est prévu en mars 2023, consistera à réaliser le revêtement de cette rue des Bateliers Prolongée et ses abords, ainsi qu'à agrandir la rue des Bateliers existante pour sa mise en double sens.

L'ancien tracé de la rue de Gandhi sera transformé en espace vert et piste cyclable.

La mise en circulation se fera en 2025 lors de la livraison du Nouveau Palais de Justice.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les rues seront exploitées par les services voirie de la MEL.

Les espaces verts seront exploités par les services techniques de la ville.

La rue des bateliers dans son ensemble sera à double sens. Elle connectera le Boulevard Coubertin au Peuple Belge, et constitue ainsi une entrée structurante dans le Vieux Lille.

Elle accueillera les VL, véhicules liés au palais de justice, et 4 lignes de bus.

Elle sera équipée d'une piste cyclable en double sens et de trottoirs.

Elle permettra d'effacer la rue Gandhi, qui perdra son utilité.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis en parallèle à :

- dossier loi sur l'eau
- permis d'aménager

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de la rue des Bateliers, y compris son prolongement, de l'avenue du Peuple Belge jusqu'au Bd Coubertin =	11 000 m <sup>2</sup>
Superficie Promenade des remparts=	1 500 m <sup>2</sup>
Superficie Jardin Gandhi =	15 000 m <sup>2</sup>
Superficie globale =	27 000 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Rue des Bateliers à LILLE

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 50 ° 64 ' 53 " 76 Lat. 3 ° 06 ' 23 " 17

Point d'arrivée :

Long. 50 ° 64 ' 77 " 89 Lat. 3 ° 06 ' 86 " 78

Communes traversées :

LILLE

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE métropolitain a été adopté par le Conseil métropolitain en 2015. Ce document cartographie les zones de bruit liées au transport et aux ICPE, définit les zones à enjeux et inventorie les actions à réaliser par la collectivité pour réduire les nuisances. Le site d'études est concerné par le bruit routier.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'études est situé dans le périmètre de protection de plusieurs monuments historiques : l'usine élévatoire de Saint André, l'Hospice général, l'Eglise Sainte Marie Madeleine, la "porte de Gand et l'ensemble des fortifications notamment. Le projet a été présenté à l'ABF, qui sera à nouveau officiellement sollicité dans le cadre du permis d'aménager.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude de caractérisation des zones humides a été menée par le BET Biotope fin 2016 pour l'implantation du NPJ (cf Annexe 5). Une étude complémentaire de caractérisation de zone humide a été réalisée par l'entreprise AUDICE en 2021 sur le périmètre du Jardin Gandhi. Aucune zone humide n'a été identifiée sur le périmètre d'intervention.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ville de Lille est concernée uniquement par un P.P.R.I. ruissellement prescrit depuis 2011 . La cartographie de l'aléa n'est pas disponible à ce jour . Un P.E.R. mouvements de terrain (carrières souterraines) a été approuvé par l'état en 1990 . Le site du projet n'est pas concerné par cet aléa. Un PPRT , Risques industriels-Effet toxiques (Produit Chimiques de Loos) , a été approuvé le 30/08/2012 . Le site d'étude n'est pas concerné par les prescriptions .
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La nappe du calcaire carbonifère est classée en Z.R.E.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas dans un site inscrit, les plus proches sont: - façade de l'esplanade (à 1 km), - comtesse, Grand place et rue Royale (à 900 m).
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites classés les plus proches sont : - Le jardin de Vauban , le jardin d'arboriculture et le square Daubenton ( à 1.4 km ) - Le quai du Wault et les squares Foch et Dutilleul ( à 1.4 km)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des techniques d'infiltration des eaux pluviales de ruissellement de voiries seront mises en place conformément à ce que la MEL s'impose via l'article 4 du P.L.U. : "L'infiltration sur l'unité foncière doit être la première solution recherchée pour l'évacuation des eaux pluviales recueillies sur l'unité foncière." Les techniques seront : les revêtements drainants, les noues, les bassins, les chaussées à structure réservoir, les puits, les tranchées, les conduites stockantes. (cf détail dans l'annexe "notice explicative des points forts")
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le cadre de l'élargissement de la rue des Bateliers, des déblais de matériaux sont à prévoir, et seront remplacés par des matériaux d'apport.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux pour réaliser les structures de voiries et les revêtements seront utilisés pour les travaux.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet vise à améliorer l'existant du point de vue de la biodiversité. (cf détail dans l'annexe "notice explicative des points forts").
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La rue des Bateliers prolongée reprendra le trafic créé par l'arrivée du N.P.J, les circulations bus prévues dans le plan de déplacement Lillois ainsi que le trafic actuel de la rue Gandhi, (qui sera effacée). Les rues à reprendre (Rue des bateliers et Rue de Gand) existent déjà. Les aménagements visent aussi à améliorer les parcours de mobilité douce. (cf détail dans l'annexe "notice explicative des points forts").
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	le site est concerné par les nuisances sonores du Boulevard Coubertin.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les vibrations seront générées en phase chantier.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses sont liées à l'éclairage public (déjà présent) ainsi qu'à l'éclairage du Nouveau Palais de Justice.</p> <p>Les nouveaux dispositifs seront néanmoins moins consommateurs d'énergie qu'actuellement.</p> <p>(cf détail dans l'annexe "notice explicative des points forts").</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase chantier induira la production de déblais, déchets inertes.</p>



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ABF sera consulté dans le cadre du permis d'aménager
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Oui les incidences de notre projet vont être cumulées avec le projet d'implantation du NPJ .  
Cf 1er dossier de cas par cas déposé

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet a pour but d'améliorer la situation existante sur l'éclairage public, la biodiversité, la gestion des eaux pluviales, et la réduction de la place de la voiture au profit des autres modes (transports en commun, piétons, cyclistes).  
cf détail dans l'annexe "notice explicative des points forts"

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet a pour but d'améliorer la situation existante sur l'éclairage public, la biodiversité, la gestion des eaux pluviales, et la réduction de la place de la voiture au profit des autres modes (transports en commun, piétons, cyclistes).  
cf détail dans l'annexe "notice explicative des points forts".

Il ne nous semble pas qu'il doive faire l'objet d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexe 1 = Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »
- Annexe 2 = Plan de situation
- Annexe 3 = Reportage photos
- Annexe 4 = Plan masse
- Annexe 5 = Etude Faune Flore 2016, Biotope
- Annexe 6 = Caractérisation zone humide Jardin Gandhi 2021, Audicé
- Annexe 7 = DLE phase 1
- Annexe 8 = dossier de cas par cas déposé le 8 janvier 2019 avec un avis rendu le 25 février 2019
- Annexe 9 = Notice explicative des point forts

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus




Fait à

Lille

le,

30 mai 2022

Signature

 (Arélie BOISSEAU  
chef de service adjoint)

